

États généraux de l'alimentation

Les 9 engagements de la filière dans la lignée des EGA

L'interprofession des fruits et légumes répondra aux enjeux qui ont été formulés par le président de la République dans le cadre de son intervention, mercredi 11 octobre 2017, lors des Etats généraux de l'alimentation.

Hier, lors de son allocution, Emmanuel Macron a réaffirmé sa volonté de voir les acteurs du monde agricole s'organiser collectivement.

INTERFEL se félicite de la méthode proposée par le président de la République qui a souligné l'importance d'intégrer les spécificités de filière dans les réflexions. Cette approche est indispensable dans le cadre de démarches de progrès qui doivent répondre aux attentes du secteur du frais et tout particulièrement des fruits et légumes.

INTERFEL soutient également le principe de l'engagement collectif des professionnels qui doit déboucher sur le soutien des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, INTERFEL rappelle qu'elle finalisera le processus déjà initié au travers des 9 engagements de la filière présentés dans le cadre du dernier salon de l'agriculture en février 2017 et exposés au candidat Emmanuel Macron⁽¹⁾.

C'est aussi l'occasion pour INTERFEL de rappeler, comme cela a été souligné lors du lancement des EGA pour l'ensemble de notre alimentation que, pour les fruits et légumes frais, tous les professionnels sont engagés dans la mise en œuvre des règles relatives à la qualité des produits destinés à la consommation.

Le respect de la réglementation ressort bien dans les plans de surveillance et de contrôle de la DGCCRF⁽²⁾ concernant les résidus des produits phytosanitaires sur les fruits et légumes frais. Il est important de rappeler que cette conformité concerne à la fois les produits français et les produits introduits ou importés sur notre territoire.

Comme demandé par le président de la République, INTERFEL fera part du résultat de l'ensemble de ses travaux d'ici la fin de l'année, avec notamment la présentation du dossier sur la contractualisation au travers d'un guide « de bonnes pratiques ».

⁽¹⁾ Consultable sur demande auprès d'Interfel

⁽²⁾ (Etude © DGCCRF : Contrôle des résidus de pesticides dans les denrées végétales)

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com